

2.2. Modalités de participation pour les organisations de droits humains

2.2.1. Enregistrement

- a) Fournir un « Document de présentation de l'organisation » établi comme suit :
- Nom de l'organisation et son sigle (si applicable).
 - Coordonnées de l'organisation : adresse physique, téléphone, courrier électronique.
 - Prénoms et noms de deux responsables avec indication de : leurs fonctions, leurs numéros de Carte d'identification nationale (CIN) ou leurs Numéros d'identification fiscale (NIF), leurs numéros de téléphone.
 - Le ou les champs d'interventions de l'organisation en matière de droits humains.
 - Noms de trois (3) organisations de droits humains, ayant au moins cinq (5) années d'existence, avec lesquelles l'organisation concernée entretient des relations de collaboration. Fournir les coordonnées des organisations mentionnées comme référence: adresse, téléphone, courrier électronique, noms complets de deux responsables ainsi que leurs téléphones et adresses électroniques.
 - Indication de trois (3) interventions marquantes réalisées au cours des cinq (5) dernières années : type d'activité, période et lieu de réalisation.
- b) Fournir une copie de l'acte constitutif authentifié ou du document d'enregistrement auprès d'une autorité compétente.

Date limite pour l'enregistrement des organisations : 26 mai 2018 à 11h59 pm.

2.2.2. Candidature

- a) Toute organisation enregistrée peut soutenir des candidatures.
- b) Une organisation peut soutenir un maximum de trois (3) candidatures, dont une (1) candidature féminine, conformément au quota de genre (au moins 30% de femmes) constitutionnel (article 17.1 de la constitution de 1987 amendée le 9 mai 2011).
- La liste des candidatures soutenues doit être signée par les deux responsables indiqués dans le « Document de présentation de l'organisation ».
 - Si la liste comporte plus de trois noms, seuls les trois premiers seront considérés.
 - Dans le cas où une organisation ne soutient aucune candidature féminine, elle ne pourra appuyer que deux (2) candidatures masculines.
 - Une lettre de soutien doit être rédigée pour chaque candidature soutenue et signée par les responsables indiqués dans le document de présentation de l'organisation. Cette lettre doit fournir les informations suivantes :
 - Prénom et Nom de la candidate ou du candidat soutenu;
 - Justification du soutien.

Date limite pour le soutien des candidatures : 29 mai 2018 à 11h59 pm.

